



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

CONSEIL COMMUNAUTAIRE, SEANCE DU 11 JANVIER 2010

L'an deux-mille dix, le onze du mois de Janvier à vingt heures, les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, siège de l'établissement.

Convocation du 4 Janvier 2010

Affiché le 13 Janvier 2010

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 23, Nombre de votants : 22

Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
La Bazoge	M. BALIGAND Christian Mme BERNARD Carole M. DESCHAMPS François M. FORTIN Claude M. LALANDE Michel	
Neuville	M. BLIN Gilles Mme BOUSSION Claudette Mme CANTIN Véronique M. DROUIN Anthony M. FURET Christophe	
Saint Pavace	M. COUSIN Philippe M. DUBOIS Jean-Marie M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max M. POUMAILLOUX Philippe	Mme QUILLE Elisabeth
Sainte Jamme	M. COULEARD Daniel M. GIROUX Laurent Mme LHOMME Delphine Mme PIERRIN Véronique M. PLEUVRY Bernard M. SUHARD Jean-Luc	M. BRIER Henri

Absents excusés : M BALLUAIS Bernard, M. JOUSSE Alain qui donne pouvoir à Mme CANTIN Véronique, M. GARNIER Jacky

Etait également présent :

M. BOEDÉC Pascal, ingénieur à la Communauté de Communes

La séance a été ouverte par Mme Le Président qui a présenté ses vœux à l'assemblée. Mme Le Président a également accueilli M. Brier, conseiller communautaire suppléant, remplaçant Mme Lecomte.

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION :

Budget Principal, compte administratif provisoire:

M. Boëdec expose au conseil un tableau formant projection de compte administratif. La section de fonctionnement serait alors excédentaire de 513 802.65€, en considérant l'excédent 2008 reporté.

En section d'investissement M. Boëdec fait remarquer la neutralisation du déficit d'investissement 2008, inscrit en recettes et en dépenses (affectation du résultat), à hauteur de 308 915.97€. Ce déficit est en effet déduit de l'excédent de fonctionnement à reporter. Pour la partie dépenses, les aléas du programme d'aménagement de chemins piétonniers conduisent à d'importants restes à réaliser. Les fonds de concours aux communes ont été réalisés à hauteur de 54 143.95 €, les dossiers ayant pu être passés en toute fin d'exercice 2009.

Le solde d'investissement serait déficitaire de 64 012.87 €. M. Boëdec signale que ce résultat est lié au fait que les subventions attendues concernant l'aménagement des chemins n'ont pu être appelées, faute de seuil minimal de dépenses atteint. Ce déficit s'entend sans versement de la section de fonctionnement, prévu au budget primitif, mais non réalisé dans les faits.

Le solde de clôture du budget principal s'établirait alors à 449 789.78 €.

Mme Le Président souligne la situation saine du budget principal et informe le conseil de la proposition du bureau de maintien des taux d'imposition. Il est proposé au conseil de passer à l'examen du Débat d'Orientation Budgétaire.

Débat d'Orientation Budgétaire 2010:

M. Couléard donne lecture des éléments communiqués au conseil communautaire en amont de la séance. Au chapitre 65, M. Couléard fait remarquer que les éléments concernant les cotisations à l'ORAC et au SCOT ne sont pas connus pour le moment. Mme Le Président signale toutefois que la base de cotisation devrait évoluer en tenant compte de la population double comptes compris (la base de cotisation était auparavant le recensement INSEE hors double comptes).

M. Couléard précise également que les dotations attendues devraient être pénalisées par l'absence d'évolution du coefficient d'intégration fiscale. Mme Le Président ajoute que le système de dotations est basé sur le poids de la fiscalité de la CDC par rapport à la masse de fiscalité générée sur son territoire (CDC+communes membres). Les taux d'imposition communautaires et la redevance n'ayant pas évolué, ce coefficient est donc pénalisant, malgré une garantie d'évolution.

Mme Le Président revient sur la partie cotisations et signale au conseil un courrier du Conseil Général accordant un différé de paiement pour la seconde part de la participation au rond point d'accès de la Zone d'Activités de Chapeau, mais abordant en seconde partie la considération d'une « contrepartie » sous la forme d'une adhésion au CLIC.

Le conseil communautaire souligne à l'unanimité l'absence de rapport entre les deux éléments de ce courrier. Messieurs Baligand et Pleuvry rappellent la base de cotisation au CLIC, de 0.55€ par habitant.

Mme Le Président ajoute que deux communes adhèrent au CLIC à titre individuel : Sainte Jamme sur Sarthe et Saint Pavace. M. Poumailloux indique au conseil que la commune de Saint Pavace souhaite effectuer un bilan après sa première d'adhésion entre actions réellement menées par le CLIC sur son territoire et cotisation versée. Mme Le Président ajoute que ce dossier pourra être à nouveau examiné par la commission compétente.

En section d'investissement, M. Couléard explique que les dépenses seront principalement constituées de fonds de concours aux communes. En effet, Mme Le Président indique que le bureau, en séance du 12 Décembre 2009, s'est prononcé pour l'attribution de fonds de concours aux communes sur les thématiques d'efficacité énergétique/amélioration du bâti, l'enfance et la petite enfance, en complément des projets déjà cofinancés : chemins piétonniers, etc.. Le bureau a ainsi jugé que la nécessité d'investissement en propre par la CDC étant faible et considérant son excédent comptable cumulé, des soutiens sous forme de fonds de concours pouvaient être attribués aux projets communaux.

Les autres dépenses d'investissement sont constituées de restes à réaliser sur le programme d'aménagement de chemins piétonniers et d'équipement matériel de la CDC (renouvellement copieur notamment).

Le Conseil Communautaire :

- Vu les informations fournies par Mme le Président,
- Vu la présentation des grandes orientations budgétaires 2010 par M. le Vice-président de la commission finances,

Après en avoir débattu,

Décide à l'unanimité de valider les propositions inscrites au sein du DOB 2010 et autorise Madame le Président à signer tout document s'y référant.

COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENT SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS :

Enfance/petite enfance: situation et calendrier de travail :

M. Passelaigue informe le conseil d'une réunion en date du 24 Novembre 2009, faisait suite à la remise du rapport de diagnostic petite enfance à la Caisse d'Allocations Familiales. Mme Le Président et M. Passelaigue soulignent le caractère constructif de cette réunion. Les représentantes de la CAF ont toutefois jugé nécessaire, avant toute mise en œuvre, la considération d'une phase de diagnostic partagé, avec le Conseil Général et la CAF.

Cette dernière a jugé nécessaire d'effectuer un bilan statistique concernant les assistantes maternelles du territoire, dans une réunion prévue le 19 Janvier prochain. Une table ronde avec les assistantes sociales et puéricultrice de secteur est également prévue le 5 Mars prochain.

Entre ces deux réunions, la commission élargie aux Maires et Maires adjoints chargés de ces questions devra se réunir. M. Passelaigue valide la date du 2 Février prochain, à 20h, en Mairie de Saint Pavace.

Mme Le Président revient sur ce diagnostic partagé et précise que la CAF a largement mis en avant les possibilités de partenariats avec les structures extérieures voisines. Dans ce cadre, notre démarche se situe dans un calendrier favorable puisque les conventionnements avec la CDC des Portes du Maine et de l'Antonnière sont en cours de révision.

Programme d'activités pour enfants, bilan toussaint 2009 et Pâques 2010 :

M. Passelaigue accueille Mme Lhomme dans sa commission. Il revient ensuite sur la semaine d'activités des vacances de la Toussaint 2009. La fréquentation s'est avérée moins importante qu'à l'habitude, avec une moyenne de 40 enfants. Cette fréquentation en baisse ne signifie toutefois pas un intérêt moindre pour les activités proposées, qui ont plus aux enfants. Mme Le Président signale que ce phénomène s'est également produit sur les CLSH voisins.

En ce qui concerne l'aspect financier, l'organisation comptant des frais fixes importants (salaires BEESAPT), le versement de la CDC pour équilibre s'est montré plus important que lors des éditions précédentes. Mme Le Président ajoute que ce bilan devrait également chiffrer le temps de bénévolat, qui participe pour beaucoup à la faisabilité des activités.

M. Passelaigue évoque l'organisation de la prochaine édition à Pâques 2010. Le conseil communautaire retient, pour son organisation, la semaine du Lundi 12 au Vendredi 16 Avril 2010. La réunion évoquée précédemment, du 2 Février prochain sera l'occasion d'aborder le programme d'activités.

Questions diverses :

Mme Le Président rappelle au conseil qu'une équipe de 3 stagiaires en licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) sont en cours de travail sur un programme d'animation autour du réseau de chemins piétonniers. Leurs démarches pouvant les conduire à venir prendre des renseignements en Mairies, Mme Le Président souhaite que le meilleur accueil puisse leur être réservé.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT:

Situation budgétaire 2009 :

M. Boëdec propose au conseil l'examen d'un tableau de situation budgétaire, assimilé à un compte administratif provisoire.

Le sous détail du compte 611, incluant l'ensemble des prestations de collecte et de traitement révèle un total de 760 442,53€, contre un prévisionnel de 831 000€. M. Boëdec explique que la participation pour l'accès à la déchèterie de Montbizot compte deux trimestres de retard, soit une dépense diminuée de 20 000€ environ.

En section de recettes, M. Fortin s'interroge sur le montant perçu des redevances ordures ménagères, inférieur au prévisionnel. Pour Mme Le Président, les opérations d'annulations réalisées sur le compte 673, assez nombreuses expliquent ce différentiel.

Au final le solde de la section de fonctionnement se trouve déficitaire de 21 000.47€. M. Boëdec fait remarquer que, hors amortissements, le solde serait positif de 28 756.99€, ou ramené à l'équilibre en tenant compte de la participation réelle à la déchèterie de Montbizot.

La section d'investissement est excédentaire de 54 983.87€, essentiellement du fait des amortissements (déchèterie), inscrits en recettes d'investissement.

Le solde de clôture du budget serait donc positif à hauteur de 33 983.40€.

M. Poumailloux revient sur les recettes des redevances et demande que des passages en créances irrécouvrables soient appliqués. Mme Le Président explique que cette procédure est d'autorité du percepteur, après recours à tous les moyens de recouvrement en sa possession. M. Poumailloux souhaite alors que des avis à tiers détenteur soient signifiés. Mme Le Président interrogera le percepteur en ce sens.

Mme Le Président revient sur cette situation financière en précisant que les erreurs au bénéfice de la CDC sur les marchés en cours, ainsi que les révisions tarifaires à venir ont conduit le bureau à proposer une augmentation des redevances à hauteur d'environ 2% (arrondi à l'euro inférieur).

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir, pour l'année 2010, le barème des redevances ordures ménagères suivant :

Ménages 1 personne	113 €
Ménages > 1 personne	171 €
Terrains de Loisirs	90 €
Entreprises Catégorie 1	90 €
Entreprises Catégorie 2	181 €
Entreprises Catégorie 3	453 €
Entreprises Catégorie 4	3419 €
Communes	3,31 €/hab.

M. Poumailloux intervient en précisant que le statut des terrains de loisirs pourrait être revu dans le cas d'une habitation réelle. Certains occupants s'acquittent en effet d'une taxe d'habitation et pourraient donc être appelés au même titre qu'un foyer classique. Mme Le Président acquiesce.

Avenant au lot 2, traitement des ordures ménagères, formule de révision :

Le conseil communautaire,

Considérant la suppression de l'indice ICHTTS1 formant base de la formule de révision des prix du lot 2, traitement des ordures ménagères,

Valide à l'unanimité son remplacement par l'indice ICHT-IME, prévu à cet effet par l'INSEE, et autorise Mme Le Président à signer l'avenant afférent.

Suivi statistique des collectes 2009 :

M. Boëdec propose au conseil un état statistique à jour des collectes 2009. La situation globale de la CDC montre une baisse des tonnages d'ordures ménagères plus rapide que celle du tri sélectif (3.21% contre 1.85%). L'équilibre entre les flux ordures ménagères résiduelles et tri sélectif continue donc d'évoluer dans le bon sens.

M. Fortin attire l'attention du conseil sur les tonnages de déchets verts produits et invite à porter attention aux collectes dans les communes.

Questions diverses :

Mme Le Président informe le conseil de la présentation en commission d'une étude de solutions d'optimisation des collectes déchets verts via broyeur ou compacteur. Ces données complètes ont permis à la commission de constater que les retours sur investissement de ces équipements n'étaient que peu compatibles avec les configurations des sites de collectes. Une ligne de fonds de concours sera donc proposée pour favoriser l'équipement des communes, notamment pour toute solution visant à diminuer les volumes.

Mme Le Président revient également sur la part communale vue précédemment pour le vote des redevances 2010. M. Boëdec est chargé de définir la répartition des différents postes de dépenses concernés par ce produit. Les communes ont probablement des efforts à faire en matière de gestion de leurs déchets, la réalisation du tri étant loin d'être exemplaire, sur les équipements publics : salles polyvalentes, etc...

Enfin Mme Le Président ajoute que le conseil municipal enfants de la commune de Saint Pavace a décidé de travailler autour de la thématique des déchets. Les 4 conseils municipaux enfants étant établis, une collaboration au niveau communautaire est peut être envisageable. La commission est chargée d'étudier cette question.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

Programme d'aménagement de chemins piétonniers, état d'avancement, compte rendu des études sur le tracé B1 :

M. Drouin propose au conseil un tableau de suivi des réalisations du programme d'aménagement de chemins piétonniers 2008/2010.

Le tracé B1, le long de la RD148A, abandonné sous sa forme initiale, a été revu via une étude du cabinet Onillon-Duret, pour satisfaire aux exigences de l'Agence Technique Départementale.

Un projet de tracé a été établi pour un linéaire total de 1629m, avec un passage en fossé, drainé sur 510 ml. Ce projet a été soumis à l'avis du Conseil Général.

D'après M. Fortin, cet avis devrait être transmis dans la deuxième quinzaine de Janvier.

Les entreprises seront alors consultées sur les bases définies par l'étude pour engager les travaux au printemps.

En ce qui concerne les autres tracés, les travaux d'enfouissement du réseau EDF sur l'Allée Cavalière à Saint Pavace devraient être exécutés au second trimestre 2010, ce qui permettra d'enchaîner sur les travaux d'aménagement du chemin.

Zone d'Activités de Chapeau, point sur la situation, DUP :

Mme Le Président rappelle au conseil qu'après clôture des enquêtes publiques liées à l'exutoire du bassin de rétention et à l'emprise nécessaire à l'aménagement de la seconde tranche, M. Ballerie, commissaire enquêteur a remis son rapport avec un avis favorable au Préfet, le 17 Juin 2009.

Sans nouvelle depuis cette date et après relances auprès de M. Le Préfet et de ces services, un courrier a été réceptionné le 23 Décembre dernier, considérant un risque important de contentieux, du fait d'un avis non motivé par le commissaire enquêteur. M. Le Préfet conseille donc l'abandon de la procédure en cours pour relancer une nouvelle enquête publique.

Cet état de fait ouvre également la possibilité d'un recours en responsabilité contre M. Le Préfet.

Le bureau, lors de sa dernière réunion, a souhaité proposer de relancer l'enquête publique relative à l'exutoire du bassin de rétention. L'urgence concernant la seconde tranche est moins importante du fait de l'abandon des contacts commerciaux.

Mme Le Président précise que les services préfectoraux se sont engagés à des délais de procédure raccourcis. Cette nouvelle procédure pourrait donc aboutir en Mars prochain et représenterait un coût d'environ 2000 €. Un accord a été obtenu de la part de l'INRAP pour différer les fouilles archéologiques au mois de Mai prochain.

Le Conseil communautaire,

Constatant l'échec des négociations menées,

Considérant la délibération du conseil municipal de la commune de Saint Pavace en date du 21 Octobre 2008,

Vu le rapport d'enquête publique concernant cette même affaire, transmis par M. Le Préfet de la Sarthe en date du 8 Juillet 2009,

Vu le courrier de M. Le Préfet de la Sarthe daté du 23 Décembre 2009, constatant l'avis favorable du commissaire et considérant cet avis comme non motivé,

Décide à l'unanimité de demander à M. le Préfet de la Sarthe de bien vouloir lancer une nouvelle enquête préalable à Déclaration d'Utilité Publique, ainsi qu'une enquête parcellaire relative à l'organisation de l'exutoire du bassin de rétention de la Zone d'Activités de Chapeau : emprise d'une largeur de 8 mètres dans le fond des parcelles cadastrées AD8, AD2a et AD176, commune de Saint Pavace.

Mme Le Président ajoute que le conservateur régional d'archéologie a récemment répondu à la demande de subvention au titre du FNAP, pour les fouilles archéologiques venir, en informant de la transmission de notre dossier de demande au ministère, en date du 5 Janvier 2010 (le dossier ayant été transmis à la DRAC le 12 Octobre 2009), qui se prononcera, de fait, en 2011. Un courrier a été adressé à M. Le Député pour une demande de soutien dans cette affaire.

Questions diverses :

M. Drouin évoque la commercialisation de la Zone d'Activités du Bois des Hogues pour signaler, qu'après la signature du lot 3 avec la société Toiture et Tradition, un compromis devrait être préparé prochainement pour l'acquisition du lot 4, d'une superficie de 300m2, avec la SARL Multiservices Loiseau. Un lot 5, de 4910m2 reste donc à la vente, des contacts étant avancés concernant ce terrain.

Mme Le Président informe le conseil, que le bureau communautaire a validé le recours à une assistance juridique, dans le dossier de la Zone d'Activités du Bois du Breuil, à Saint Pavace. En effet, la complexité du montage semble nécessiter une assistance pour définir l'adossement de la CDC et de la commune de Saint Pavace dans ce projet, dont la réalisation serait privée.

Mme Le Président revient également sur l'appellation de la future Zone d'Activités de l'Ardoise, dont les promoteurs semblent vouloir retenir « Les Rives de Sarthe », d'après la presse. Mme Le Président sollicite l'autorisation du conseil pour prise de contact avec la société assurant la promotion de cette zone. Pour mémoire, le statut de collectivité locale favorise la protection de son nom. Le conseil approuve à l'unanimité cette initiative.

Enfin, Mme Le Président évoque la réforme territoriale. Le bureau a souhaité l'organisation d'une réunion spécifique à ce sujet, le 30 Janvier prochain, afin d'aborder la réflexion autour du périmètre de la CDC et le mot d'ordre à porter lors des discussions à venir avec les collectivités voisines.

La commission départementale de coopération intercommunale est chargée, pour fin 2011, de rendre un avis sur les périmètres des communautés de communes. Un rendez vous était programmé avec les CDC de l'Antonnière et du Bocage Cénomans, annulé du fait des événements survenus concernant la CDC de l'Antonnière, relayés par la presse. Ces discussions devraient néanmoins reprendre, la CDC des Portes du Maine pouvant y être associée.

Mme Le Président rappelle que la position exprimée par les 4 communes en réunion de bureau, est l'existence hors cadre de Le Mans Métropole. Cela reste un élément privilégié de rencontre avec des collectivités voisines, partageant ce point de vue.

Un conseil communautaire privé pourrait être organisé pour aborder ces questions.

M. Pleuvry intervient au sujet du rôle de la CDC en matière d'accessibilité. Les services de la Direction Départementale des Territoires ont récemment évoqué la réalisation d'un pré-audit pouvant valider le périmètre de travail des communes et des possibilités d'assistance pour une consultation de cabinets spécialisés.

Pour Mme Le Président, le rôle de la commission intercommunale d'accessibilité est de recueillir et d'assembler les travaux des commissions communales. Néanmoins, une collaboration peut être envisagée pour une consultation groupée. La commission compétente est chargée d'étudier ces questions.

En l'absence de M. Garnier les questions liées au transport seront étudiées lors d'une prochaine réunion.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22H10**